

Réf: Dossier 305473

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION DE MAILS ET DE MARCHE  
» en abrégé « SOCOMMA »

Siège ABIDJAN COCODY II PLATEAUX COMMANDANT  
SANON, Lot 9442, Ilot 90

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 29/02/2024 reçus par Me ROUAMBA Abdoul Karim, et enregistrés au CEPICI le 01/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION DE  
MAILS ET DE MARCHE » en abrégé « SOCOMMA »

Objet: La Société a pour objet en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- la mise en œuvre de tous les moyens propres à faciliter la construction et l'exploitation d'un marché sis à GAGNOA (COTE D'IVOIRE),

- La prise de participation dans toutes sociétés ou dans tous groupements ivoiriens ou étrangers ayant un objet similaire ou de nature à développer les activités de la société par tous les moyens,

-Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY II PLATEAUX COMMANDANT  
SANON, Lot 9442, Ilot 90

Dirigeant(s) M ALAIN CLAUDE BOZOU AKICHI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08341 du 23/10/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°65316/GTCA/RC/2024 du 23/10/2024

